Nations Unies S/PV.4448



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4448e séance

Mardi 15 janvier 2002, à 12 h 50

New York

Président :	M. Koonjul	(Maurice)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d’Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	Mme d’Achon
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Corr
	Mexique	M. Navarrete
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. How Lip Cheng

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’observation des Nations Unies à Prevlaka (S/2002/1).

02-21236 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Puisque cette séance publique est la première tenue cette année par le Conseil de sécurité, j'aimerais présenter mes meilleurs voeux pour une nouvelle année fructueuse à tous les membres du Conseil et du Secrétariat.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : Bulgarie, Cameroun, Guinée, Mexique et République arabe syrienne. Nous comptons tous sur leur participation aux travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse seront très utiles au Conseil pour s'acquitter de ses énormes responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer également la profonde reconnaissance du Conseil aux membres sortants – Bangladesh, Jamaïque, Mali, Tunisie et Ukraine – pour leur contribution importante aux travaux du Conseil.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Moctar Ouane, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a assumé la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de décembre 2001. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ouane pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil de mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/2002/1)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Croatie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šimonivić (Croatie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/53, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2001/1301, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par la République fédérale de Yougoslavie; et S/2002/29, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 janvier 2002 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Croatie.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2002/53) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1387 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.